



Je suis en déplacement dans le cadre de l'étude du 25 avril au 4 mai. Et comme je risque bien de faire le pont le 5, histoire de récupérer un peu, la prochaine lettre aura un peu de retard...

Par ailleurs, je ne suivrai les dossiers que de loin pendant ce temps là. S'il y a urgence, appelez-moi (06 33 02 44 27).

Antonin

ProxiVision : on a « pris en otage » le CSA !

Le mot est d'un des « sages », M. Beck. Manifestement, le CSA ne s'attendait pas du tout à une présentation comme la notre. Les premières interventions étaient d'ailleurs calibrées et hors de propos, avant d'être un peu plus précises.

Le CSA n'a pas pour autant abondé dans notre sens.

Côté presse, pour l'instant, aucun retour. Les articles qui s'intéressent aux auditions sont totalement silencieux sur notre demande.

La présentation s'est par contre bien déroulée. La parole a bien circulé entre Antoine Dufour, qui dirigeait la délégation, et, dans l'ordre de parole, Dominique Fleurat, Antonin Serpereau, Ximun Carrere et Partick Laroche.

La Fédération a pu préciser, devant le CSA, ses inquiétudes vis-à-vis de sa considération envers les télévisions associatives, totalement absentes de ses préoccupations

Nous avons demandé un moratoire de deux ans par rapport à l'attribution d'au moins un canal en TNT, afin de le réserver à une association.

Nous avons demandé d'autre part, afin de ne pas fermer la porte, à ce que le CSA, dans sa procédure, et plus généralement dans sa politique, accorde une réelle place aux associations. Nous lui avons demandé de se prononcer clairement sur la place des télévisions associatives dans le paysage audiovisuel français.

Une prise de position qui provoque des réactions (autres que médiatiques)

Cette prise de position a suscité quelques réactions. Zaléa, qui était auditionnée le 21 avril pour son propre projet, a eu l'impression de se faire « couper l'herbe sous le pied », car nous sous-entendons qu'aujourd'hui les télévisions associatives, quelles qu'elles soient, ne sont pas viables économiques.

Une position qui gêne aussi TV Bruit, à Toulouse, qui est candidate pour un prochain appel d'offre local, et qui repose sur un projet économique viable.

De son côté Jacques Rosselin a fait part d'une observation assez pertinente : le statut associatif ne conditionne pas les conditions de la télévisions. Ouest France est ainsi propriété d'une association de Loi 1901. L'argumentaire réduite au statut associatif a peut être ses limites...

Enfin, tout le monde ne râle pas. Télé Bocal nous a fait part de son soutien, et nous écrit qu'ils veulent bien être cité aux côtés de la Fédération dans le cadre de communiqués de presse. Un début de partenariat ?



SACEM : on avance doucement

Antoine Dufour et Antonin Serpereau ont rencontré la SACEM nationale mardi 19 au matin. Ils voulaient présenter la situation des télévisions participatives de proximité, et leurs difficultés par rapport à l'administration des droits, complexes et onéreuse.

La Sacem nous a bien écouté, et a bien compris le problème central : nous raisonnons en terme de structure, alors qu'ils raisonnent en terme de moyen de diffusion.

Ainsi, dans le cadre d'une diffusion en hertzien, sur Internet et par télé brouette, une télé devrait cotiser pour chaque utilisation de média, même si c'est le même programme, la même diffusion.

C'est sur ce problème qu'il va falloir travailler.

La SACEM nous envoie un descriptif des règlements en vigueur, et des modes de règlement. Nous étudierons ces documents afin de formuler des pistes de travail.

Ce processus sera certainement assez long. Nous avons bien senti les pesanteurs d'une administration aux cloisons plutôt étanche, et qui n'a pas forcément très envie de revoir ses modes de taxation. La piste la plus probable serait celle d'une cotisation qui puisse conjuguer en une seule fois l'utilisation de multiples moyens de diffusion.

Concernant la taxation, en deçà de 30% du temps d'antenne de droits, le taux de taxation est égale à 1,2% du CA annuel. Ce taux est assez raisonnable, mais le minimum reste trop élevé. Ce sera aussi un des combats à mener : que le seuil plancher soit le plus bas possible.

Etude VAE : rapport intermédiaire envoyé, et demande de financement pour 2005 aussi

Le rapport intermédiaire de l'étude a été envoyé au ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. Il reprend pour l'essentiel les documents de travail issus des comités de pilotage.

Ce rapport a aussi servi à étayer la demande de financement pour un deuxième volet d'étude. La Fédération demande un financement de la part du ministère de 15 000 €. 10 000 autres Euros sont à trouver dans les régions.

L'étude portera cette fois sur l'identification formelle des pistes de validation des acquis de l'expérience pour les bénévoles et emplois aidés.

IDF : contacts sont en train d'être pris.

La coordination francilienne s'organise doucement. Des premiers contacts commencent à être établis, en vue d'une réunion élargie pour tenter de définir une plate forme commune de négociation avec la Région, en vu d'un canal régional numérique terrestre financé par la Région.

Slovaquie : Vincent et Nicole sur les rangs

Vincent Aguano de Canal Nord et Nicole Alix sont sur les rangs pour partir en Slovaquie cette année. Il faudrait régler les détails des inscriptions (prise en charge financière ou non, dates...)